



**Le SNES-28 organise
un stage
"siéger en CA"**

p. 4

Rentrée en Eure Loir

p. 3

Dispensé de timbrage **Chartres CTC**

Second Degré-28

*Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)*

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.A.P.: 1217 S 07639

Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL

Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 105

octobre 2016

0,70 €

Dépôt légal : 4e trimestre 2016



Déposé le 6 octobre 2016

GROSSE FATIGUE

Nous sommes à un peu plus d'un mois de la rentrée, et de nombreux collègues de collège notamment se sentent fatigués : courage chère-s collègues ! Au lycée, la situation n'est guère plus reluisante, avec des effectifs toujours plus chargés : bientôt 40 élèves par classe ? Autant faire carrément cours en amphithéâtre !

La préparation du Comité Technique Départemental (CTD) a été pour nous l'occasion de rappeler certaines vérités à l'administration, qui n'a des établissements et de ce qui s'y passe, qu'une vision largement théorique. M. l'inspecteur d'académie nous dit se déplacer dans les établissements. Fort bien ! Mais que voit-il sinon ce que l'on veut bien lui montrer ? Est-il dans les salles des professeurs chaque jour pour entendre ce qu'il s'y dit ? Est-il dans les salles de classe pour évaluer la difficulté que représente aujourd'hui le métier d'enseigner ? Non. Les enquêtes de pré-rentrée envoyées par les correspondants de S1 ont souvent montré une grande fatigue, un sentiment de ne plus savoir enseigner, une impression de ne plus savoir faire son métier. Dans certains établissements de l'académie, de la défiance et de la colère ont même été constatées chez certains collègues qui se sentent désemparés devant l'ampleur de la tâche (quatre programmes à refaire la même année, même s'il est rare d'avoir les quatre niveaux en même temps), et la difficulté d'intégrer les prescriptions du ministère : différenciation et évaluation par compétences notamment. Le ministère devrait avoir conscience de cela : la pression est forte sur les collègues et peut transformer, dans certaines équipes, la réforme en repoussoir, ce qui n'est pas sa raison d'être, sachant qu'une majorité d'enseignants du second degré ont exprimé majoritairement son rejet au printemps.

Pourtant, réformer l'Education nationale est nécessaire. L'évaluation par compétences présente des aspects intéressants. Mais l'absence de grille nationale, autre que celle proposée par Pronote, logiciel utilisé dans une majorité d'établissements, créé de la confusion et de l'inquiétude. "Actionner tous les leviers" de cette réforme, comme le préconisait Florence Robine, doit sembler largement possible, dans le calme des bureaux de la rue de Grenelle, bulle qui isole Madame la ministre d'une réelle connaissance du terrain et de l'exercice de nos métiers. Pourtant, la lassitude du corps enseignant ne s'est pas traduite par une forte mobilisation dans la rue à la rentrée : pour une majorité de collègues, la réforme est actée, et elle se met en place. Mais le mal-être est réel : quand nos dirigeants en prendront-ils conscience ?

Les collègues ne doivent pas renoncer à faire entendre leur voix, celle que nous portons localement dans les différentes instances, comme le Comité Technique Départemental. La volonté de changement de cette réforme est contrecarrée par les effectifs de plus en plus chargés dans les classes, faute de créations de postes suffisantes, elles-mêmes liées en partie à l'attractivité toujours insuffisante de nos métiers. La syndicalisation doit être une réponse à ce mal-être : ensemble on se fait davantage entendre, ensemble on peut satisfaire, par le rapport de forces, les aspirations au changement, qui, s'il n'est plus question qu'il soit pour maintenant, émanera de ceux qui sont les mieux placés pour le porter : nous !

SOMMAIRE

Éditorial	1
Évaluation des personnels2 enseignants	
CTSD des 22 et 30 Septembre 2016	3
Stage « Siéger en CA »	4

Le ministère a communiqué aux organisations syndicales son projet de réforme de l'évaluation des enseignants afin de « mieux accompagner les personnels dans l'exercice de leur métier ». Cet article présente le dossier du ministère ainsi que l'analyse du SNES-FSU qui exige une évaluation plus juste et plus équitable.

Le ministère prévoit un accompagnement individuel et collectif des personnels enseignants. L'objectif affiché est de recentrer l'évaluation sur l'aide et le conseil. Les intentions sont de consolider et développer les compétences professionnelles, d'aider les personnels en difficulté, de concevoir et mettre en œuvre des projets pédagogiques, d'accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques et d'expliciter les orientations nationales. Cet accompagnement pourrait être mis en place à la demande des personnels, des inspecteurs, des chefs d'établissement ou du conseil pédagogique.

Cet accompagnement individuel et collectif ainsi que les objectifs mentionnés par le ministère vont dans le bon sens. Afin de répondre aux besoins des personnels et des équipes, le SNES-FSU exige une offre large de formation continue de qualité ouverte à tous et ne se limitant pas à l'accompagnement des réformes ni aux orientations et besoins institutionnels.

Le ministère met en place quatre rendez-vous de carrière qui permettront une possible accélération du déroulement de carrière :

- deux rendez-vous lors de l'avancement d'échelon (passage du 6^e au 7^e échelon puis passage du 8^e au 9^e échelon),
- deux rendez-vous lors du changement de grade (passage à la hors-classe puis passage à la classe exceptionnelle).

Le SNES-FSU rappelle qu'il revendique l'avancement au rythme unique le plus favorable pour tous. Dans le cas d'une accélération de carrière, il est indispensable qu'existe une séparation nette entre les dispositifs d'accompagnement et les rendez-vous de carrière. Il s'agit pour le SNES-FSU de veiller au maintien de la relation de confiance établie entre les professeurs et l'inspection lors des rendez-vous d'accompagnement.

Les modalités des trois premiers rendez-vous ont été précisées et se dérouleront en trois temps :

- rédaction d'un bilan professionnel à envoyer quinze jours avant chaque inspection,
- inspection en classe suivie d'un entretien avec l'inspecteur,
- entretien avec le chef d'établissement.

Le bilan professionnel semble avoir une double finalité : accompagner et discriminer ! Pour le SNES-FSU,

il n'est pas acceptable qu'un document comportant pour partie un bilan pédagogique des années écoulées depuis la dernière évaluation soit communiqué au chef d'établissement. Le SNES refuse la production d'un tel document par les enseignants car il pourrait se retourner contre eux. De plus, cela pourrait inévitablement conduire à survaloriser les activités périphériques au métier. Enfin, cette production constituerait une charge de travail supplémentaire pour les collègues. A la place de ce bilan professionnel, le SNES exige qu'un document cadré nationalement soit proposé aux personnels sans qu'il ne puisse être exigé de le renseigner préalablement aux entretiens.

Enfin, il est indispensable de préciser l'objectif de l'entretien avec le chef d'établissement. Il est en effet inadmissible qu'aucun cadrage concernant cet entretien n'ait été mentionné à l'heure actuelle.

La restitution de l'évaluation se fera via une grille nationale d'évaluation et une appréciation littérale de chaque évaluateur. L'inspecteur et le chef d'établissement auront des items propres (5 pour l'inspecteur et 3 pour le chef d'établissement) ainsi que deux ou trois items communs.

Pour le SNES-FSU, la double évaluation est une nécessité car elle respecte la spécificité du métier et car elle traduit un équilibre entre ces évaluations. La grille d'évaluation proposée présente l'intérêt de distinguer les attendus relevant de l'évaluation par l'inspecteur de ceux relevant de l'évaluation par le chef d'établissement, et de ceux relevant enfin d'une évaluation effectuée par les deux. Cependant, le SNES-FSU réclame la suppression de toute référence à l'évaluation des pratiques pédagogiques par le chef d'établissement. De plus, le SNES-FSU demande à ce que le nombre d'items attribués en commun aux deux évaluateurs soient réduits à deux afin de conserver l'équilibre d'une évaluation prépondérante faite par l'inspecteur.

Le personnel évalué pourra faire appel de son évaluation finale auprès du recteur (Commission Administrative Paritaire – CAP- de demande de révision).

Le SNES-FSU acte positivement la possibilité d'appel en CAP sur l'ensemble de l'appréciation formulée par l'évaluateur statutaire - le recteur- (et non plus seulement à la note administrative, comme actuellement). Le SNES-FSU sera vigilant à ce que l'administration mette en place des dispositifs pour garantir l'équité de traitement des personnels lors de ces commissions.

Concernant l'évaluation des CPE et des CO-Psy, le SNES-FSU sera vigilant et veillera à ce que le projet du ministère soit adapté aux spécificités de ces métiers.

Isabelle Guillaumin

Participez à la consultation des personnels sur l'évaluation !
Pour cela, remplissez le questionnaire en vous rendant à l'adresse suivante :
www.snes.edu/Consultation-sur-l-evaluation-des-personnels.html

Un point sur les IMP distribuées dans les collèges de l'Eure et Loir.

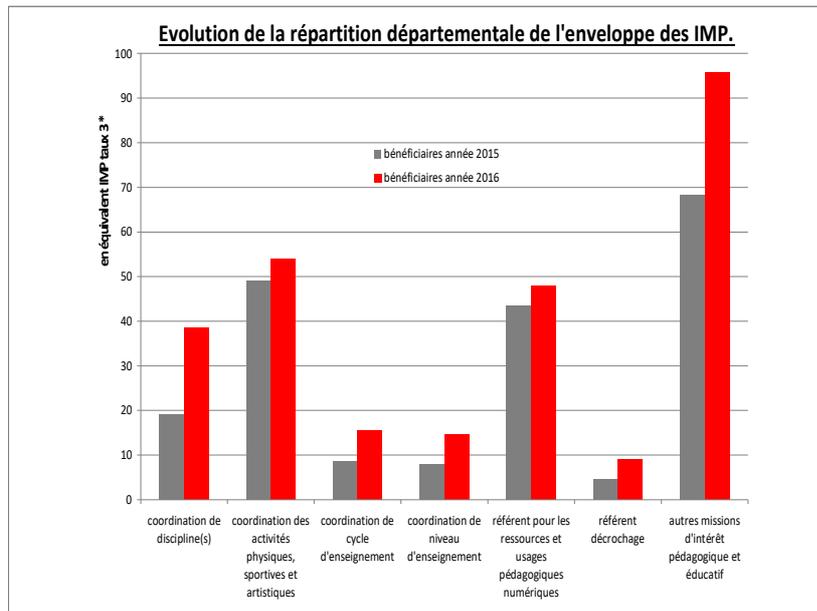
Nos analyses lors du CTSD du 22 Septembre

Le nombre d'IMP dans les collèges du département a **augmenté de 41% entre 2015 et 2016**. l'administration justifie cette forte augmentation du fait que c'est la deuxième année de mise en place et de la demande des établissements.

On note un **déséquilibre dans les missions de coordination**, la coordination disciplinaire étant plus utilisées que les missions de coordinateur de cycle et de niveau. Les missions s'ajoutent à nos missions de base, alourdissent nos tâches. Les SNES demande qu'elles soient reconnue sous forme de décharge.

Enfin, on peut s'interroger sur l'utilisation des IMP puisque la catégorie « autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif » est celle dont le poids est le plus important (environ 35% des IMP) et stable sur ces deux dernières années. **Il y a donc, toujours, une réelle opacité sur l'usage des IMP.**

* Les IMP taux 1, 2, 4 et 5 ont été converties en IMP taux 3 (1 250 euros par an).



Bref compte-rendu

Le Comité technique Départemental du 22 septembre avait pour objet la rentrée dans les écoles et les collèges d'Eure et Loir. Concernant les collèges, nous avons dénoncé dans notre déclaration préalable de la FSU-28 **la lourdeur des effectifs par classe** +52% de classes à plus de 27 élèves de moyenne (76 en 2016 contre 50 en 2015), +15,5% de classes à plus de 26 élèves de moyenne (89 contre 77 en 2015). Pour revenir au H/E de la rentrée 2008, il faudrait aujourd'hui créer 80 postes dans le second degré. Depuis 2013, en collège, la trentaine d'ETP créés en Eure-et-Loir, a surtout permis d'accompagner la hausse démographique (+332 élèves sur la période).

Nous avons aussi expliqué les **effets pervers de la réforme des collèges** en terme de lourdeur de travail et de saupoudrage des dispositifs insuffisants pour une politique réellement ambitieuse.

Concernant les effectif globaux des collèges, la FSU est intervenu sur les question de d'aménagement de secteur scolaire (voir bulletin de la FSU-28). Nous avons aussi évoqué la situation inquiétante du collège de Gallardon (-60 élèves en 4 ans) et Segpa PMC qui ne compte plus que 50 élèves (96 il y a quelques années). Enfin sur les assistant d'éducation, nous sommes revenu sur le Cas d'Arsène Meunier et du collège Brosolette en dénonçant le manque d'accompagnement de l'implantation d'un poste à Brosolette qui sert en fait pour les élèves interne qui sont hébergé dans l'autre collège.

Le CTSD s'est terminé par un vote défavorable unanime 9 votes contre (6 FSU, 1 FO, 1 Sgen-CFDT et 1 Unsa - l'UNSA n'ayant plus qu'une voix, la collègue du premier degré étant partie après le vote des mesures du 1er degré.)

Lors du CTSD du 30 septembre, nous sommes revenu sur le taux d'heures supplémentaire bien trop haut.

En séance nous avons pu prendre connaissance des **compléments de service hors commune** : ceux ci sont d'un niveau équivalent à l'an passé.

A nouveau **le vote a été unanime 10 votes contre** (6 FSU, 1 FO, 1 Sgen-CFDT et 2 Unsa)

Enfin nous avons présenté une **motion demandant le report de la mise en place du Livret Scolaire Unique à la rentrée 2017**. Il s'une application nationale qui ramasse les bilans périodique des élèves de CP à la 3^e) au sujet de laquelle les collègues n'ont reçu une information ministérielle que seulement le 29 septmebre. La rentrée étant déjà bien amorcé et les collègues ayant déjà à travailler sur les renouvellement de programme sur tous les niveaux et les indications donnée pour le nouveau brevet.

La motion a été adoptée par 7 voix pour (6 FSU, 1 SGEN) **et 3 abstention** (2 UNSA et 1 FO).

Olivier Mimeau

Autonomie 28
Indispensable au quotidien !

Vous êtes confronté(e) à un problème quelle que soit sa nature :

Affaires Morales :
- agressions, menaces de parents, d'élèves...
- accusations, propos mensongers, diffamations, « geste malheureux », plaintes...

Responsabilité Civile :
Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que l'adhérent peut encourir dans l'exercice de ses fonctions :
- en raison des dommages corporels, matériels causés ou subis par les élèves qui lui sont confiés,
- par suite d'une faute personnelle
sont prises en charge par l'assurance (ACM) de l'Autonomie 28.

Accidents professionnels, maladies professionnelles :
En cas d'incapacité permanente résultant d'un accident ou d'une maladie survenus dans le cadre professionnel, l'adhérent se voit verser un capital dès 1 % de taux d'IPP.

Chaque adhérent doit aussi savoir qu'il peut compter sur la Solidarité Associative.

Grâce à une aide adaptée à chaque cas : écoute, conseils, soutien, démarches et une solidarité non soumise à des barèmes permettant une prise compte de la situation de chacun.

Cotisations (inchangées) 2016-2017

- 36,00 € pour le personnel enseignant, de direction, d'inspection...
- 30,00 € pour les enseignants débutants, les personnels non-enseignant, de service, vacataires...
- 10,00 € pour les étudiants en master 1 et 2, EAP, intervenants occasionnels nouveaux rythmes.....

Autonomie 28
1 rue Chauveau Lagarde—28000 CHARTRES
Tél : 02.37.34.69.03
mail : autonomie28@free.fr
site : www.autonomie28.fr

